



**Lettre d'information n° 42 de la DDEA 77**  
**Agriculture et Environnement**  
**30 mars 2010**

# AGRICULTURE



Pour vos aides PAC  
pensez à **télédéclarer**

[www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr)



## Aides à la surface

### CAMPAGNE 2010

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du bilan de santé de la PAC, la DDEA organise 3 réunions d'information délocalisées :

- à **St Pierre les Nemours** : mardi 13 avril à 9 h 30

Salle du Foyer Communal St Jean - Rue du Clos St Jean

- à **Meaux** : mercredi 14 avril à 14 h 30 - Crédit Agricole Brie Picardie - salle du rez-de-Chaussée - 24 Avenue du Maréchal Foch

- à **Chaumes en Brie** : vendredi 16 avril à 9 h 30 Salle de réunion - boulevard Quinton

Lire le [communiqué relatif aux réunions d'information délocalisées](#)

### TELEPAC

**A partir du 1er avril 2010** les exploitants qui le désirent pourront **télédéclarer** leur dossier PAC à la **DDEA** au moyen d'ordinateurs mis à disposition. Pour ce faire, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de la DDEA dès à présent pour fixer une date auprès des personnes suivantes :

Mme Corinne LIXANDRU : 01 60 56 73 04 ou 73 03

Mme Catherine BLOT : 01 60 56 70 95

Lire le dernier [communiqué de mars 2010](#)

## Aides conjoncturelles

### Remboursement partiel de la taxe sur les produits énergétiques (TIC)

La taxe intérieure de consommation (TIC) remplace la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) et la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN).

Lire le [communiqué](#) (format PDF - 112.8 ko)

Le formulaire de demande de remboursement de la taxe intérieure de consommation sur le fuel et le gaz naturel pour l'année 2009 est disponible.

Téléchargez le formulaire de [demande de remboursement partiel de TIC](#)

Le formulaire de demande TIC, rempli et complété avec toutes les pièces nécessaires, doit être envoyé avant le 15 mai 2010 à la Trésorerie Générale de Melun.



## Aides conjoncturelles

### plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (DACs)

Le dispositif d'accompagnement spécifique permet d'améliorer la situation financière de l'exploitation par 3 aides cumulables entre elles dans la limite du plafond de 15 000 €

- Lire le [communiqué "dispositif spécifique"](#)
- Téléchargez l'[imprimé de demande spécifique](#)

# ENVIRONNEMENT



## Sécheresse

Le comité sécheresse s'est réuni le 9 mars dernier, l'ensemble de la nappe du Champigny est toujours concernée par les restrictions sécheresse, en crise renforcée.

[accès à la page](#)

**N'oubliez pas de consulter le site Internet dans son ensemble :**

<http://www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr/>

### **DROITS D'ACCES ET RECTIFICATION**

Non-diffusion des données : En aucun cas, les informations que vous nous communiquez lors de votre inscription à cette liste ne seront utilisées à d'autres fins. Modification et suppression des données : En application des articles 27 et 34 de la loi dite "Informatique et libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de modification ou de suppression des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit envoyez un

message au responsable de la liste de diffusion :

[Savm.Dde-77@equipement-agriculture.gouv.fr](mailto:Savm.Dde-77@equipement-agriculture.gouv.fr)

Vous avez changé d'adresse électronique ou vous souhaitez vous désabonner : vous pouvez annuler votre inscription actuelle et indiquer votre nouvelle adresse à :

[Savm.Dde-77@equipement-agriculture.gouv.fr](mailto:Savm.Dde-77@equipement-agriculture.gouv.fr)